

Assurance scolaire PEEP : protégeons nos enfants avec CARREFOUR ASSURANCE

N'attendez pas la rentrée pour protéger votre enfant !

Chers Parents

Dans les conditions particulières actuelles, nous devons d'ores et déjà nous préparer pour la prochaine rentrée et bien protéger nos enfants, pas seulement sur le plan sanitaire. Aussi, pour couvrir les dommages matériels et corporels que notre enfant pourrait causer à un tiers ou bien s'il se blesse lui-même, il nous faut une assurance scolaire.

C'est pourquoi, la PEEP a choisi un nouveau partenaire avec
l'assurance scolaire et extra-scolaire Carrefour.

Profitez d'un tarif de 9.90 € par enfant la première année (15 € les années suivantes), d'une couverture complète incluant les activités **scolaires et extra-scolaires**, dès la maternelle jusqu'aux études supérieures. Votre enfant est assuré au quotidien à l'école, pendant ses trajets et durant tous ses loisirs et vacances, en France et à l'étranger.

Le partenariat Carrefour assurance scolaire/PEEP vous permet en plus de bénéficier de nombreux avantages comme :

- Des offres exclusives qui s'articulent autour de 3 périmètres :
Carrefour Assurance, Cartes cadeaux, Carrefour voyages et spectacles

*A partir du mois d'août, exclusivement pour les adhérents de la PEEP, une offre de **5% de remise** dans toutes les enseignes Carrefour, dans tous les rayons (sauf carburant), toute l'année (sous forme de carte cadeau prépayée) sera disponible, et pendant toute la durée de votre adhésion (le client charge 100€, il paye 95€, valable dans tout le magasin, y compris les fournitures scolaires et l'alimentaire (hors carburant))*

- Faire bénéficier aux adhérents PEEP du partenariat avec e-Enfance

Rendez-vous vite sur votre nouveau site pour découvrir nos offres et profitez des nombreux avantages adhérents :

<https://peepasso.assurance.carrefour.fr/>

[FAQ \(mise à jour 12 juin 2020\)](#)

Souscrivez à l'assurance scolaire de votre enfant en quelques minutes, **votre attestation d'assurance est disponible directement** et vous accédez, en tant qu'adhérent de la PEEP, au pack exclusif d'avantages lié au partenariat CARREFOUR ASSURANCE.

Résiliez dès aujourd'hui votre ancien contrat d'assurance scolaire et souscrivez à ce partenariat très avantageux et exclusif pour les adhérents PEEP.

Pour en savoir plus consulter [les garanties](#) et [les conditions générales](#) du contrat d'assurance scolaire et extra-scolaire Carrefour Assurance. Également à votre disposition une Foire aux questions : <https://peepasso.assurance.carrefour.fr/assurance-scolaire-et-extrascolaire> (en bas de page du site).

La PEEP est à vos côtés au quotidien.

Cordialement,

La Fédération PEEP

Remarque 1 : ATTENTION ! L'adresse email que vous déclarez pour votre assurance Carrefour doit être la même que votre adresse d'adhérent PEEP pour pouvoir bénéficier de tous les avantages exclusifs réservés aux adhérents de la PEEP !

Remarque 2 : Après avoir procédé à la signature électronique des documents contractuels, **pensez à renvoyer les pièces justificatives demandées** : dans le cadre de la lutte anti-blanchiment, la réglementation impose à l'assuré d'envoyer à l'assureur une copie d'une pièce d'identité. Un RIB vous sera également demandé pour permettre le prélèvement de votre cotisation. Vous avez 30 jours pour faire parvenir les documents qui vous sont demandés. Passé ce délai, votre contrat sera résilié.

Remarque 3 : Pour adhérer à la PEEP du Lycée Félix Faure, c'est par là :

[BULLETIN ADHESION A Télécharger](#)

Si vous souhaitez adhérer à la PEEP du Lycée Félix Faure avant la rentrée de septembre, le lycée étant fermé pendant les congés d'été, merci de nous contacter à cette adresse mail :

peepfelixfaure.beauvais@gmail.com.

Nous vous indiquerons à quelle adresse postale envoyer votre bulletin d'adhésion complété et votre règlement.

Remarque 4 : Votre enfant va commencer des études supérieures, ou a déjà intégré le cycle supérieur ? La PEEP est toujours là pour l'accompagner avec la PEEP Sup ou la PEEP Agri.

Et l'assurance scolaire et extra-scolaire PEEP Carrefour est valable pour lui aussi jusqu'à ses 26 ans !

Pour Continuer avec PEEP SUP Picardie : <http://sup-picardie.peep.asso.fr/adherer1/>

Qui sommes nous ?

« Nous sommes là pour vous avec des services et des solutions utiles pour vous aider à mieux vivre chaque jour et pas seulement pour résoudre vos difficultés lorsqu'elles surviennent »

- Avec ses 35 ans d'expertise, Carrefour Assurance couvre le quotidien de plus de 2 000 000 de clients.
- Carrefour Assurance distribue une gamme généraliste de produits d'assurance de dommages (auto et habitation) et de personnes (protection famille, prévoyance)
- En 2019, Carrefour Assurance a obtenu le label "Assureur de confiance 2019" pour son contrat d'assurance habitation locataire
- Découvrez en plus en vous rendant sur le site <https://peepasso.assurance.carrefour.fr/>.

Pourquoi la PEEP a-t-elle choisi Carrefour Assurance ?

Accompagner plus largement les familles

- Préserver le pouvoir d'achat des familles : une offre Assurance Scolaire & Extra-scolaire à 9,90€ la première année puis à 15€ les années suivantes.
- Proposer des garanties essentielles : une couverture complète incluant le remboursement des frais médicaux en cas d'accident et des garanties d'assistance.
- Accompagner les familles tout au long de la scolarité : une assurance qui couvre le scolaire mais aussi l'extra-scolaire dès la maternelle et jusqu'aux études supérieures.
- Simplifier les démarches : un parcours de souscription simplifié et digitalisé via un site dédié, et un numéro de gestion spécifique. Les parents souscrivent seuls, en moins de 5 minutes. Leur attestation est disponible immédiatement.

Présentation du produit assurance scolaire

Assurance Scolaire **et extra-scolaire** : une formule unique pour une couverture complète

Une assurance Scolaire à **9,90€ la 1^{ère} année** puis à **15€ les années suivantes**

Votre enfant est assuré à tout moment et où qu'il soit

Pendant ses activités scolaires et les trajets

Pendant les activités extra-scolaires

En France ou à l'étranger

Périmètre de garanties

Essentiel

Responsabilité civile

Domage corporels et matériels

Invalidité

Médical

Lunettes
Bris

Lentilles
Perte

Appareil dentaire
Bris ou perte

Assistance

Interruption de scolarité

Frais médicaux à l'étranger

Hébergement d'un proche

Source : Conditions générales Assurance scolaire, CARMA

Zoom sur les principales garanties du produit Scolaire et Extra-scolaire

Responsabilité civile
Pour indemniser des dommages causés par l'élève assuré à des tiers

Domages corporels

Toute atteinte physique subie par une personne physique (ex : intoxication alimentaire etc).

Domages matériels

Le vol et les dommages causés par un élève au matériel confié par l'école, une association ou un organisme de loisirs (livres, instruments...)

Garanties pénales (recours et défense pénale)

Indemnisation des frais engagés dans le but d'obtenir réparation d'un dommage et d'assurer une défense à l'élève si celui-ci est poursuivi devant un tribunal



Jusqu'à 4,5 M€

Vol : jusqu'à 19,5K€



Frais médicaux et pharmaceutiques suite à un accident
Permet le remboursement des soins engagés sous déduction du régime obligatoire et le remboursement forfaitaire des appareils et prothèses

Capital décès et invalidité (indemnités contractuelles)
Dans les cas d'un décès ou d'une invalidité permanente suite à un accident

Secours
Assure le remboursement des frais nécessaires à la recherche et au sauvetage de l'élève assuré

Interruption de scolarité
Garantie le remboursement des frais de transport domicile-école médicalement justifiés de l'élève assuré, de remise à niveau scolaire et de garde

Assistance
Comprend le rapatriement, les frais médicaux et les frais de séjour de l'assuré en cas d'accident ou de maladie en France ou à l'étranger

Lunette, prothèses, appareils : 500€/app limite de 1000€/an

Invalidité : jusqu'à 155 K€



Jusqu'à 2000€/an

Frais médicaux : jusqu'à 4000€

Les avantages du partenariat

Défense du pouvoir d'achat : des offres exclusives pour les adhérents de la PEEP

Des offres exclusives qui s'articulent autour de **3 périmètres** :
Carrefour Assurance, Cartes cadeaux, Carrefour voyages et spectacles

Carrefour assurance

1 mois gratuit toute l'année

Carrefour cartes cadeaux

5% de réduction toute l'année chez Carrefour
(le client charge 100€, il paye 95€)

A partir du mois d'août 2020

En plus des économies, des conseils et de la pédagogie

Mettre en place des actions concrètes pour sensibiliser et aider les parents sur les dangers à l'école (Racket et Harcèlement) et sur internet (e-réputation, usurpation d'identité, contenus dangereux...)

e-Enfance Faire bénéficier aux adhérents PEEP de notre partenariat avec e-Enfance

Informez, conseillez les parents d'élèves au travers d'articles sur le site ou de newsletters dès leur inscription <https://peepasso.assurance.carrefour.fr/conseils-et-astuces-du-quotidien>

Adolescents : pourquoi faut-il limiter le temps d'écran chaque jour ?

[Lire l'article >](#)

7 astuces pour faire du vélo en été, sans perdre les pédales

[Lire l'article >](#)

Carrefour Assurance s'engage pour la protection de vos enfants sur internet

[Lire l'article >](#)

5 questions sur la méthode Padovan, une thérapie aux multiples bénéfices

[Lire l'article >](#)

Maladie de Pica : quand les enfants mangent de la craie ou du bois

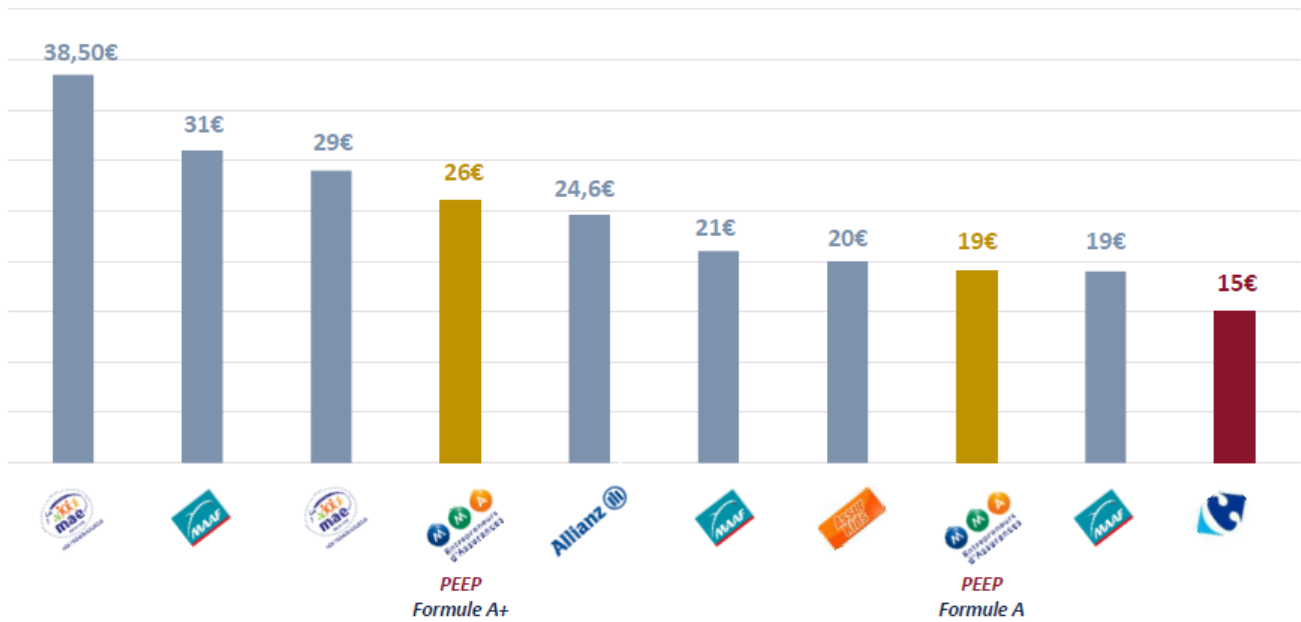
[Lire l'article >](#)

La charge mentale chez l'enfant, qu'est-ce que c'est ?

[Lire l'article >](#)

Un positionnement de la Solaire compétitif sur le marché

UN PRIX COMPÉTITIF SUR LES PRIX SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRE*



* Prix hors promotion / an

L'ensemble des prix présentés concernent des formules comprenant l'assurance scolaire et extra-scolaire.

Sources : Benchmark scolaire, 2019, CARMA